

Maitre d'ouvrage :



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SGAMI SUD – 31776 COLOMIERS

Bureau d'études :



BETEM

6 impasse Alphonse Brémond - 31200 TOULOUSE

MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE CIAT MONTAUBAN

C.C.T.P.

LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS OEUVRE - ETANCHEITE



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
DCE	A	30/03/2026	Emission Originale	MJA/LVA	JMB
DCE	B	01/04/2026	Mise à jour	JMB	JMB
DCE	C	15/04/2026	Mise à jour	JMB	JMB

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 2
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	GENERALITE	4
1.1	OBJET	4
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
1.3	DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
1.4	OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	6
CHAPITRE 2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	7
2.1	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	7
2.2	CHOIX DES MATERIAUX	7
2.3	INTERPRETATION DU CCTP	8
CHAPITRE 3	DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
3.1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	9
3.1.1	Installation de chantier	9
3.1.2	Etudes techniques	9
3.1.3	Constat d'huissier	10
3.2	DECONSTRUCTION	10
3.2.1	Dépose de menuiseries.....	10
3.2.2	Démolition de murs et/ou cloisons	10
3.2.3	Démolition des banquettes en béton	10
3.2.4	Démolition des chapes	11
3.2.5	Percements	11
3.2.6	Création de trémies dans planchers existants.....	11
3.2.7	Création de baies dans murs existants	12
3.2.8	Rebouchage de dalle.....	12
3.2.9	Manutention, évacuation et mise en décharge.....	12
3.3	GROS-œuvre	13
3.3.1	Murs et/ou murets en blocs en béton pleins	13
3.3.2	Enduit au mortier de ciment.....	13
3.3.3	Bancs en béton armé	13
3.3.4	Ragréage fibré.....	13
3.3.5	Sous-couche isolante sous dalle	14
3.3.6	Dalle flottante	14
3.3.7	Réparation de béton dégradé.....	14
3.4	ETANCHEITE.....	15
3.4.1	Dépose partielle de revêtements d'étanchéité	15

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 3
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.4.2	Lanterneaux d’éclairage zénithal	15
3.4.3	Raccords d’étanchéité	15

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 4
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 1 GENERALITE

1.1 OBJET

Le présent document a pour principal objectif de fixer les modalités techniques à respecter pour les travaux de **déconstruction – gros-œuvre – étanchéité** dans le cadre de la **rénovation et la mise aux normes des locaux de sureté pour garde à vue (GAV)** d'une surface utile de 132m², situé au RDC du bâtiment 1 du Commissariat de Police au 50, Boulevard Alsace Lorraine 82000 MONTAUBAN.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent descriptif a trait aux travaux à exécuter en concordance avec les plans de projet et ne présente aucun caractère limitatif. Les entreprises devront exécuter, comme étant compris dans leur forfait, sans exception ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables au parfait achèvement des ouvrages, et ce, quelles que soient les quantités d'ouvrages qu'elles auront énoncées dans leurs offres.

Les travaux dus par le titulaire du présent lot sont :

- Pour les travaux de déconstruction :
 - ✓ *Les études et plans nécessaires à la création de trémies et/ou de baies.*
 - ✓ *L'amenée des matériels nécessaires aux travaux de déconstruction.*
 - ✓ *La fourniture et mise en place des protections nécessaires.*
 - ✓ *La réalisation des déposes, démolitions, percements et créations de trémies et/ou de baies.*
 - ✓ *L'enlèvement et l'évacuation des protections.*
 - ✓ *Le repli des matériels.*
 - ✓ *Le nettoyage soigné après déconstruction.*
- Pour les travaux de maçonnerie, ceux visés à l'article "3.1" de la NF DTU 13.1 P2 :
 - ✓ *Les études et plans nécessaires à l'exécution des travaux.*
 - ✓ *La réalisation des parois et murs, tels que définis dans le NF DTU 20.1 P1-1.*
 - ✓ *La vérification des implantations qui concernent les travaux de son marché.*
 - ✓ *Les travaux de réservations lorsqu'ils sont communiqués avant le démarrage des travaux.*
 - ✓ *L'enlèvement des déchets et gravois résultant des travaux de maçonnerie.*
 - ✓ *Le repérage et le maintien du niveau de référence en cohérence avec les délais d'exécution prévus au planning initial.*
 - ✓ *Les maçonneries témoins en cas de parement apparent.*
- Pour les travaux d'ouvrages en béton armé, ceux visés à l'article "3.1" de la NF DTU 21 P2 (CCS) :
 - ✓ *Les études et plans nécessaires à l'exécution des ouvrages en béton.*
 - ✓ *Le coffrage, le ferrailage et le coulage des ouvrages conformément aux spécifications du NF DTU 21 P1-1.*
 - ✓ *La réalisation des réservations prévues au projet.*
 - ✓ *L'enlèvement des déchets et gravois résultant de l'exécution.*
 - ✓ *Le repérage et le maintien du niveau de référence en cohérence avec les délais d'exécution prévus au planning initial.*
 - ✓ *La vérification des implantations et nivellements pendant la durée des travaux.*

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 5
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

- Pour les travaux d'enduits, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 26.1 P2 :
 - ✓ La préparation des supports.
 - ✓ L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches constitutives des enduits, y compris sujétions de cueillies, d'angles, de joints
 - ✓ La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose.
 - ✓ L'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux et leur transport en décharge publique.
- Pour les travaux de dalles flottantes, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 26.2 P2 :
 - ✓ La vérification de l'existence du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
 - ✓ L'acceptation de l'état apparent du support (cote d'arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
 - ✓ La préparation des supports conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT) ;
 - ✓ L'exécution des chapes ou dalles conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
 - ✓ Le balisage des zones pendant la durée d'exécution des chapes ou dalles et pendant les délais de séchage de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
 - ✓ Le balayage et le nettoyage des chapes ou dalles immédiatement après exécution.
 - ✓ L'enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux d'exécution des chapes ou dalles.
 - ✓ La réalisation des formes de pente adhérente après obtention des données essentielles nécessaires à leur exécution telles que définies à l'article 5 de la norme NF DTU 26.2 P1-1 (CCT).
- Pour les travaux de sous-couches isolantes sous dalle flottante, ceux visés au "3.1" de la NF DTU 52.10 P2 :
 - ✓ La vérification de l'existence du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
 - ✓ L'acceptation de l'état apparent du support (cote d'arase, planéité, état de surface) débarrassé de tous gravats et souillures.
 - ✓ La mise en œuvre d'un enduit de sol ou d'un ravaillage conformément au paragraphe 6.3.1 de la norme NF DTU 52.10 P1-1 (CCT).
 - ✓ La fourniture et la pose de sous-couches précisées aux documents particuliers du marché, conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 52.10 P1-1 (CCT).
 - ✓ La fourniture et la pose de la couche de désolidarisation.
 - ✓ La protection de la ou des sous-couche(s) isolante(s).
 - ✓ Le balisage des zones pendant la durée des travaux de mise en œuvre de sous-couche isolante.
 - ✓ L'enlèvement hors chantier ou dans des bennes prévues à cet effet, de tous déchets et gravats résultant des travaux de mise en œuvre de sous-couche isolante.
- Pour les travaux de réfection d'étanchéité, ceux visés au "3.1" de la NF P 84-208-2 (CCS DTU 43.5) :
 - ✓ L'étude de l'existant et la définition des ouvrages à réaliser [voir article 5 de la norme NF P 84-208-1 (CCT du DTU 43.5)] sauf les prestations visées aux § 5.3.7.7.3 et 5.3.7.8.2 de la norme NF P 84-208-1 (CCT du DTU 43.5),
 - ✓ Les travaux préparatoires (fournitures et mise en œuvre) conformément au 6 de la norme NF P 84-208-1 (CCT du DTU 43.5),
 - ✓ La réalisation des nouveaux ouvrages d'étanchéité dans les conditions des cahiers des clauses spéciales des normes DTU de la série 43,
 - ✓ Le traitement des dispositifs destinés à écarter les eaux de ruissellement en tête du relevé (voir 6.3.2.1.2 de la norme NF P 84-208-1 (CCT du DTU 43.5)).
- La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) en version numérique avec sommaire et numérotation des dossiers et fichiers.
- La fourniture des documents utiles à la constitution du DIUO.
- Ceux explicitement préconisés au chapitre "DESCRIPTION DES TRAVAUX" du présent CCTP.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 6
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

1.3 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases suivant plan de phase et calendrier prévisionnel d'exécution.

1.4 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est censée par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions générales et locales et avoir une connaissance complète des sujétions consécutives à l'exécution des travaux envisagés.

L'entreprise est censée avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier, dont elle accepte toutes les dispositions, de l'importance et de la nature de ses travaux et de ceux des autres corps d'état.

De par ses connaissances professionnelles, elle reconnaît avoir pallié aux éventuelles erreurs, omissions ou oublis des documents écrits et graphiques qui lui ont été communiqués pour établir son étude ; ou tout au moins avoir émis des réserves et ou posé les questions nécessaires à la maîtrise d'œuvre, et ce par écrit contre reçu dûment enregistré.

De plus, dans le cas de contradictions et/ou d'oublis dans les pièces écrites et graphiques, ce sont toujours les dispositions les plus contraignantes techniquement et financièrement qui doivent être prises en compte.

Son offre et son acte d'engagement l'engagent irrémédiablement et elle ne saurait prétendre à quelque indemnité que ce soit, sous prétexte d'erreurs, d'omissions ou d'oublis, dans les documents qu'elle a fournis et qui lui ont été fournis.

Elle doit la réalisation des études, notes de calculs, plans, détails et calepins nécessaires à l'exécution de ses travaux ainsi qu'à la demande du Maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre n'a qu'une mission de conception sans mission d'études d'exécution. Aussi, l'entreprise doit assumer et assurer les études complètes et nécessaires à la conception et à la réalisation de ses ouvrages, tant en ce qui concerne la conception technique que la charge financière qui en résulte.

Elle doit la réalisation grandeur nature d'échantillons et la fourniture des documentations techniques, autant que nécessaire à la demande du Maître d'œuvre.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 7
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Le titulaire du présent lot doit, pour ses études d'exécution et pour la réalisation de ses travaux, se conformer à l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et techniques en vigueur, et plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- A la norme française NF DTU 20.1 (Indice de classement : P 10-202), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux), partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) et partie 3 (Dispositions constructives minimales) de juillet 2020 (Travaux de bâtiment – Ouvrages en maçonnerie de petits éléments).
- A la norme française NF DTU 21 (Indice de classement : P 18-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de novembre 2020 (Travaux de bâtiment – Exécution des ouvrages en béton).
- A la norme française NF DTU 26.1 (Indice de classement : P 15-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) d'avril 2008 (Travaux de bâtiment – Travaux d'enduits de mortiers).
- A la norme française NF DTU 26.2 (Indice de classement : P 14-201), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) d'avril 2008 (Travaux de bâtiment – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques).
- A la norme française NF P 84-208-1 (CCT DTU 43.5) et à la norme française NF P 84-208-2 (CCS DTU 43.5) de novembre 2002 (Travaux de bâtiment – Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinées) + Amendement A1 au CCT de septembre 2007.
- A la norme française NF DTU 52.10 (Indice de classement : P 61-203), partie 1-1 (Cahier des Clauses Techniques), partie 1-2 (Critères Généraux de choix des Matériaux) et partie 2 (Cahier des Clauses Spéciales) de juin 2013 (Travaux de bâtiment – Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé).
- A la norme française NF EN 1992-1-1 (Eurocode 2 – Calcul des structures en béton – Partie 1-1 : règles générales et règles pour les bâtiments) d'octobre 2005 et à la norme française NF EN 1992-1-1/NA (Annexe nationale à la partie 1-1 de l'Eurocode 2) de mars 2007.
- **A l'ensemble des documents cités en référence dans les normes NF, NF DTU et/ou NF EN visées ci-dessus.**
- A l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Aux recommandations des fabricants.

2.2 CHOIX DES MATERIAUX

Les matériaux à utiliser sont définis dans le courant de la présente notice, définissant la qualité à mettre en œuvre.

La marque "X ou équivalent" n'impose en aucune façon la marque prescrite, mais indique le niveau de qualité à respecter.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 8
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Le Maître d'œuvre, demeurant juge en chaque cas d'espèce, aura toute autorité et pouvoir de décision pour rejet d'une proposition de matériel ou matériau qu'il estimerait ne pas répondre aux définitions ou caractéristiques et en particulier faire état de critère d'ordre financier.

L'entreprise est tenue de se soumettre au(x) choix arrêté(s) et de fournir dans le cadre de son marché les matériels ou matériaux retenus.

A l'appui de leurs propositions, les entreprises joindront obligatoirement sous peine de rejet des offres, la liste détaillée des références, marques et caractéristiques des matériaux proposés pour chaque type de revêtement en regard et suivant destination d'utilisation en fonction des différents services ou types de locaux considérés.

2.3 INTERPRETATION DU CCTP

L'entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art, mêmes si elles ne sont pas expressément mentionnées au CCTP.

De la même manière, les travaux comprennent tout ce qui est indiqué aux plans, coupes et élévations, ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même diverses indications de détail ne seraient pas précisées, l'entrepreneur reconnaissant avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux éventuelles imprécisions du document fourni.

L'entrepreneur a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne peut, en aucun cas, ni aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultées ou de les ignorer.

L'entrepreneur est réputé connaître la nature du terrain et l'emplacement du chantier, ainsi que les possibilités d'accès, les disponibilités en énergie, etc... et plus généralement, les conditions locales du site où seront exécutés les travaux.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 9
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

CHAPITRE 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

3.1.1 Installation de chantier

L'entreprise titulaire du présent lot doit, pendant la période de préparation, la mise en place toutes les installations nécessaires à la bonne conduite du chantier, y compris toutes modifications nécessaires suivant l'évolution du chantier.

Outre les descriptions qui suivent, les installations respecteront également les prescriptions du PGC et du CCTP0.

Ces installations doivent être conformes aux exigences de la maîtrise d'œuvre, d'ouvrage et du coordonnateur SPS et doivent notamment assurer un isolement du chantier.

L'entreprise doit établir un plan d'installation de chantier et le soumettre au visa de la maîtrise d'œuvre, d'ouvrage et du coordonnateur SPS.

Le raccordement sur le réseau d'assainissement à proximité est à la charge de l'entreprise.

Les raccordements en AEP et CFO sont à la charge de l'entreprise, depuis les attentes à proximité.

Les travaux se déroulant sur site occupé, l'entrepreneur sera dans l'obligation de respecter la réglementation et le fonctionnement du site.

La livraison et l'évacuation de matériaux et matériels seront réglementées de façon à ne pas perturber le fonctionnement des occupants du site.

3.1.2 Etudes techniques

Les études d'exécution sont à la charge de l'entreprise.

La mission confiée par le Maître d'Ouvrage à la Maîtrise d'œuvre ne comporte pas les études techniques. En dehors des plans joints au dossier de consultation, aucun autre plan ne sera fourni par la Maîtrise d'œuvre.

L'entreprise a à sa charge la réalisation de l'ensemble de l'étude technique d'exécution qui comportera tous les plans de principe, les plans d'exécution et le dossier technique d'exécution de tous les corps d'état représentés dans ce lot.

Elle devra fournir cette étude technique dans les délais fixés dans le planning d'études établi en période de préparation aux :

- Maître d'Ouvrage,
- Maître d'œuvre d'Exécution,
- Bureau de Contrôle.

Cette étude sera modifiée afin de prendre en compte les observations émises par les trois destinataires ci-dessus, autant de fois qu'il le sera nécessaire jusqu'à l'approbation du Maître d'œuvre d'exécution.

Les plans établis par le Maître d'œuvre de Conception constituent des plans de principe que l'entreprise et son BET doivent s'efforcer de respecter et de justifier.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 10
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Ce poste rémunère également la fourniture de l'ensemble des fiches techniques pour approbation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

En fin d'opération, l'entreprise devra la fourniture de l'ensemble des DOE

3.1.3 Constat d'huissier

Avant travaux, l'entreprise réalisera un constat d'huissier sur les ouvrages existants et sur les mitoyens, comprenant la description exhaustive des lieux, y compris des désordres apparents, accompagnée de planches photographiques.

Ce constat sera réalisé pour l'ensemble des lots.

Ce constat sera obligatoirement réalisé en présence du Maître d'œuvre.

Tous travaux de remise en état des ouvrages qui pourront être détériorés par les entreprises seront réalisés aux frais exclusifs de l'entreprise de chaque lot.

Ce constat sera diffusé :

- Au Maître d'Ouvrage.
- Au Maître d'œuvre.

3.2 DECONSTRUCTION

3.2.1 Dépose de menuiseries

Dépose des blocs portes et/ou châssis vitrés existants, prestation comprenant la dépose des portes, le descellement des bâtis et/ou huisseries, le descellement des châssis vitrés, l'arrachage de toutes moulures et/ou de profils associés et tous rebouchages soignés nécessaires des trous de scellement dans les ouvrages existants conservés.

Localisation :

Dépose des toutes les menuiseries intérieures existantes, suivant plan de démolition.

3.2.2 Démolition de murs et/ou cloisons

Démolition de murs et/ou cloisons et/ou gaines, prestation comprenant les sciages soignés vis-à-vis des ouvrages existants conservés, la démolition proprement dite, toutes les précautions nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants conservés et toutes reprises et tous dressages et/ou rebouchages nécessaires sur les ouvrages existants conservés.

Localisation :

Démolition des murs et/ou cloisons existants, suivant plan de démolition.

3.2.3 Démolition des banquettes en béton

Démolition des banquettes en béton, prestation comprenant les sciages soignés vis-à-vis des ouvrages existants conservés, la démolition proprement dite, toutes les précautions nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants conservés et toutes reprises et tous dressages et/ou rebouchages nécessaires sur les ouvrages existants conservés.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 11
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Localisation :

Démolition des banquettes en béton existantes, suivant plan de démolition.

3.2.4 Démolition des chapes

Démolition des chapes existantes de murs et/ou cloisons et/ou gaines, prestation comprenant la dépose des revêtements de sols et plinthes associés, les précautions nécessaires vis-à-vis des nourrices de chauffage existantes conservées et la mise à nu du support.

Localisation :

Démolition de toutes les chapes, suivant plan de démolition et rapport de sondage STR de GINGER CEBTP.

3.2.5 Percements

Fournitures et moyens nécessaires et percements, prestation comprenant (après démolition des chapes existantes) :

- Les études d'exécution préalables.
- Les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants conservés à proximité.
- Les percements par carottages avec aspiration à la source des poussières.

Localisation :

Percements en plancher bas RDC pour siphons de sols créés, suivant plan projet.

3.2.6 Création de trémies dans planchers existants

Fournitures et moyens nécessaires et percements en planchers, prestation comprenant :

- Les études d'exécution préalables.
- Toutes dispositions d'étalement nécessaires.
- Les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants conservés à proximité.
- Les sciages soignés et la démolition partielle de planchers avec aspiration à la source des poussières.
- La création de chevêtres en béton.
- Le renforcement structural ce fait par la mise en œuvre de plat carbone de type « TFC » ou techniquement équivalent.

Le renforcement structural «TFC» est un procédé breveté de collage d'armatures additionnelles à base de fibres de carbone.

La préparation du support doit être conforme à l'avis technique du procédé, ainsi que tous les essais d'adhérences nécessaires.

Ce placage de matériau résistant aux efforts de traction et collé sur les zones tendues du plancher et permet de la renforcer pour les efforts engendrés par les effets de flexion ou d'effort tranchant.

- Le traitement des raccords en rive de découpe en périphérie de la trémie par une passivation des aciers coupés et application d'une protection en mortier de résine, pour l'enrobage.

-En phase finale, le «TFC» peut être revêtu de divers systèmes de protection incendie par un flocage.

Fourniture et application d'un revêtement fibreux et pâteux d'une épaisseur suffisante pour la protection au feu des plats carbone. Un calcul au feu sera réalisé par le fournisseur de flocage.

Localisation :

Création de trémies en plancher bas RDC, pour évacuation des gravats, suivant plan de démolition.

Création de trémies en plancher haut RDC, pour création de lanterneaux d'éclairage zénithal, suivant plan projet.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 12
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.2.7 Création de baies dans murs existants

Fournitures et moyens nécessaires et création le chargement et l'évacuation en décharge contrôlée, prestation comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Les études d'exécution préalables.
- Les protections nécessaires vis-à-vis des ouvrages existants conservés à proximité.
- Les sciages soignés et la démolition partielle de murs avec aspiration à la source des poussières.
- Le dispositif d'étalement nécessaire.
- La création d'un linteau et jambage en béton armé.
- Le désétalement au moment opportun.
- Le dressage des tableaux et voussures à l'aide d'un mortier sans retrait.

Localisation :

Création de baies dans les murs existants conservés, suivant repérage "Ouverture mur existant + linteau à créer" sur le plan de démolition.

3.2.8 Rebouchage de dalle

Fournitures et moyens nécessaires et rebouchage de dalle, prestation comprenant :

- La réalisation de saignées pour ancrage des aciers.
- La mise en place des coffrages nécessaires pour parements soignés.
- Le façonnage, la mise en place, la fixation et le calage des aciers d'armatures.
- Le coulage et le serrage du béton.
- Le décoffrage au moment opportun.

Localisation :

Rebouchage de dalle au droit des trémies créées pour évacuation des gravats.

3.2.9 Manutention, évacuation et mise en décharge

Fourniture et mise en place des moyens matériels provisoires nécessaires, manutention et évacuation des matériaux et gravats depuis l'emplacement des travaux considérés et jusqu'aux bennes de stockage mises en place par le présent lot et propres aux déchets issus des déposes et démolitions diverses.

Chargement, transport et prise en charge des déchets par centre agréé, y compris fourniture au maître d'ouvrage des bordereaux de suivi des déchets.

Localisation :

Moyens matériels provisoires nécessaires, manutention, évacuation et mise en décharge de tous les gravats, déchets, matériaux, équipements, etc. issus des déposes, des démolitions, des percements, des créations de trémies et/ou de baies, etc.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 13
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.3 GROS-ŒUVRE

3.3.1 Murs et/ou murets en blocs en béton pleins

Fournitures et moyens nécessaires et réalisation de murs en maçonnerie de blocs en béton de granulats courants pleins, certifiés NF, catégorie B80, de 15 cm d'épaisseur, hourdés à joints épais au mortier courant, prestation comprenant les éléments horizontaux et/ou verticaux en béton armé (linteaux, chainages et raidisseurs), incorporés dans la maçonnerie à l'aide de blocs spéciaux ou associés à celle-ci, y compris coffrages nécessaires pour parements soignés, façonnage, mise en place, fixation et calage des aciers d'armatures, coulage et serrage du béton et décoffrage éventuel au moment opportun.

Conception et réalisation conformes à la NF DTU 20.1.

Localisation :

Tous les murs créés, suivant plan projet.

Tous les murets créés dans les cellules de garde à vue, suivant plan projet.

3.3.2 Enduit au mortier de ciment

Fournitures et moyens nécessaires et application d'un enduit au mortier de ciment, en deux (2) couches (corps d'enduit et couche de finition), y compris gobetis d'accrochage au mortier de recette, finition talochée fin et tous renforts métalliques nécessaires.

Conception et réalisation conformes à la NF DTU 26.1.

Localisation :

Sur tous les murs et/ou murets en maçonnerie créés (deux faces et tranches apparentes), suivant plan projet.

3.3.3 Bancs en béton armé

Fournitures et moyens nécessaires et réalisation de bancs en béton armé, prestation comprenant :

- La mise en place des coffrages nécessaires pour parements soignés.
- Le façonnage, la mise en place, la fixation et le calage des aciers d'armatures.
- Le coulage et le serrage du béton.
- Le décoffrage au moment opportun.
- L'application d'un traitement hydrofuge, saturateur de surface

Localisation :

Dans les cellules de garde à vue et dans le local fouille, suivant plan projet.

3.3.4 Ragréage fibré

Fourniture et application d'un enduit de ragréage autolissant fibré, titulaire du droit d'usage de la marque QB Mortiers et Produits connexes et classé P3, d'une épaisseur comprise entre 3 et 15 mm (suivant planimétrie du support après démolition des chapes), y compris application d'un primaire adapté.

Caractéristiques :

- Classification selon NF EN 13813 : C16-F4
- Emissions dans l'air intérieur (primaire et enduit de ragréage) : classe A+

Du type "MAPESOL RENO FIBRE" de la société MAPEI ou équivalent.

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 14
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

Localisation :

Dans l'ensemble des locaux et dégagements du projet, pour mise en œuvre de la sous-couche isolante sous chape.

3.3.5 Sous-couche isolante sous dalle

Fourniture et pose d'une sous-couche isolante en panneaux en polystyrène expansé blanc à bords droits, posés jointifs.

Caractéristiques :

- Classement selon NF DTU 52.10.....: SC1 a2 Ch
- Epaisseur.....: 100 mm

Du type "KNAUF THERM SOL NC Th35" de la société KNAUF ou équivalent.

Conception et mise en œuvre conformes à la NF 52.10 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Dans l'ensemble des locaux et dégagements du projet.

3.3.6 Dalle flottante

Fournitures et moyens nécessaires et réalisation d'une dalle flottante en béton classe C20/25, de 110 mm et/ou de 70 mm d'épaisseur, y compris désolidarisation périphérique, joints de fractionnement, dressage, talochage et lissage (Planéité sous règle de 2 m : 5 mm / Planéité sous règle de 0,20 m : 2 mm) et réservations nécessaires au droit des siphons (à coordonner avec l'entreprise titulaire du lot 05).

Conception et réalisation conformes à la NF DTU 26.2.

Localisation :

Dans l'ensemble des locaux et dégagements du projet.

3.3.7 Réparation de béton dégradé

Fournitures et moyens nécessaires et réparation de béton dégradé, prestation comprenant (liste non exhaustive) :

- Le sondage autour de la surface à réparer pour détecter les zones sonnantes creux, peu résistantes ou non adhérentes.
- L'élimination des parties défectueuses.
- Le dégagement complet des armatures oxydées, l'élimination de la rouille et le dépoussiérage soigné.
- Le traitement des armatures oxydées par l'application au pinceau d'un primaire anticorrosion en dispersion aqueuse, du type "WEBEREP FER" de la société WEBER SAINT-GOBAIN ou équivalent.
- L'humidification des zones à réparer.
- L'application d'un mortier fibré de réparation à retrait compensé, du type "WEBEREP SURFACE" de la société WEBER SAINT-GOBAIN ou équivalent, y compris serrage et finition à l'aide d'une taloche.

Conception et mise en œuvre conformes à la NF EN 1504 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Réparation de béton dégradé au droit de la poutre dans le local vestiaire femmes au R-1 (Aciers apparents en partie basse sur 50 cm environ suite à passage conduit EV).

N°25-0759	LOT 01 – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	Page 15
DCE-C	MISE AUX NORMES DES LOCAUX DE SURETE – CIAT MONTAUBAN	CCTP

3.4 ETANCHEITE

3.4.1 Dépose partielle de revêtements d'étanchéité

Fournitures et moyens nécessaires et dépose de revêtements d'étanchéité, prestation comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Le dégagement des gravillons présents sur chaque zone et la mise en tas.
- Les découpes soignées et l'arrachage du revêtement d'étanchéité existant, y compris isolant et pare-vapeur éventuels.
- La mise hors d'eau provisoire.
- La manutention, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravats en décharge contrôlée.

Localisation :

Dépose partielle de revêtements d'étanchéité existants au droit des trémies créées en toiture-terrasse.

3.4.2 Lanterneaux d'éclairage zénithal

Fourniture et pose de lanterneaux d'éclairage zénithal, constitués chacun :

- D'un relevé périphérique béton armé, incliné de 6 degré, coulé lié au chevêtre de plancher, avec isolant périphérique support du relevé d'étanchéité.
- D'un châssis de toit fixe, constitué d'un vitrage triple et isolant et plat, double revêtement Low-E, à bordures noires, vitre extérieure de qualité P6B et BR4-NS, et vitres internes feuilletées avec intercalaire PVB.
- Respect du classement antichute 1200 Joules.
- Pose du vitrage collée au mastic silicone et joint compribande, avec latte intérieure de calage.

Caractéristiques :

- *Dimensions de la trémie*.....: 500 x 500 mm.

Mise en œuvre conforme aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Lanterneaux créés en toiture-terrasse existante, suivant plans projet RDC & R+1.

3.4.3 Raccords d'étanchéité

Fournitures et moyens nécessaires et exécution des raccords d'étanchéité nécessaires, prestation comprenant (liste non exhaustive) :

- La reconstitution du revêtement d'étanchéité autour des ouvrages créés, y compris isolant et pare-vapeur éventuels.
- Les relevés d'étanchéité autoprotégés contre les reliefs créés (costières), y compris protections nécessaires en têtes de relevés.
- Le régalage des gravillons mis en tas lors des déposes partielles et l'évacuation des gravillons excédentaires si nécessaire.

Conception et mise en œuvre conformes à la NF DTU 43.1 et aux recommandations des fabricants.

Localisation :

Raccords d'étanchéité autour des lanterneaux créés en toiture-terrasse.